

Schéma culturel

Développement du spectacle vivant



Temps III Plan d'actions
Rapport d'étape



Sommaire

L'intercommunalité culturelle en France	p3	Action 6 : Pour mémoire La mutualisation des moyens techniques (reconduction)	p25
Le Pays Uzège Pont du Gard ouvre la Voie culturelle de Lussan à Aramon	p4	Action 1 : La préfiguration d'un réseau de lieux de répétition	p26
La Voie culturelle qu'es aquò ?	p5	Action 2 : La préfiguration d'un réseau de lieux de résidence	p26
Phase I (2009-2011) «Apprendre à faire ensemble»	p5	Action 3 : La préfiguration d'un réseau de lieux de diffusion	p27
<ul style="list-style-type: none"> Axe 1 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs 		Action 4 : La préparation de la prise de compétence culturelle de la CCU	p29
<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> Axe 2 : Développer et former les publics et les acteurs 			
Action 1 : Mettre en place une coordination collégiale de la Voie culturelle	p7	Action 1 : L'avènement d'une structuration intercommunale pour les écoles de musique	p30
Action 2 : Valider la qualité et l'identité Pays des acteurs par une Charte de la Voie culturelle	p9	Action 2 : L'accompagnement des autres structures d'éducation artistique	p30
Action 3 : Aménager des lieux existant pour développer des publics locaux sur l'ensemble du territoire	p11	Action 3 : Favoriser les échanges entre acteurs par l'organisation d'une journée Pays	p30
Action 4 : Mutualiser des moyens techniques pour diffuser les spectacles en différents lieux du territoire	p13	Action 4 : Favoriser la professionnalisation des acteurs par un appel à projet artistique	p30
<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> Axe 3 : Créer les outils nécessaires au développement du spectacle vivant 			
Action 1 : Mettre en place une information disponible à tout moment	p15	Action 1 : La création d'un Fonds de soutien au spectacle vivant	p31
Action 2 : Favoriser les échanges entre acteurs par l'organisation d'une journée Pays	p16	Action 2 : La mise en place d'un pôle de ressources pour les acteurs	p31
Action 3 : Favoriser l'éducation artistique par des couplage entre diffusion et éducation	p17	Action 3 : La mise en place d'un réseau de communication de proximité	p32
<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> Axe 4 : Offrir une programmation à l'année sur l'ensemble du territoire 		<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> Axe 4 : Une programmation à l'année sur l'ensemble du territoire 	p33
Action 1 : Mettre en place une évaluation permanente des actions et des publics	p18	Phase III (2015-2017) «Un réseau de lieux pour renforcer le Pôle de ressources»	p34
Action 2 : Développer le financement des actions culturelles	p21	Action 1 : La création d'un réseau de lieux de répétition, de résidence et de diffusion	p34
Action 3 : Faciliter le fonctionnement administratif et réglementaire des acteurs culturels	p22	Action 2 : La mise en place d'un pôle d'excellence artistique	p34
<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> Axe 4 : Offrir une programmation à l'année sur l'ensemble du territoire 		Action 3 : L'évolution en outil multimédia du Portail Internet	p34
Le soutien aux programmations des territoires	p23	Action 4 : Le renforcement de l'animation du réseau	p34
Action 1 : Programmation annuelle de la Communauté de communes du Grand Lussan	p23	Quelques données financières	p31
Action 2 : Programmation annuelle de la Communauté de communes du Pont du Gard	p23	Tableau de bord Phase I	p32
Action 3 : Programmation annuelle des ATP	p24	Tableau de bord Phase II	p34
Action 4 : Programmation annuelle des festivals	p24	Tableau de bord Phase III	p35
Phase II (2012-2014) «Créer un pôle de ressources»		Annexes	p36
<ul style="list-style-type: none"> Axe 1 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs 		Document de travail pour une ébauche de Charte de la <i>Voie culturelle</i>	p39
Action 5 : Pour mémoire La coordination et l'animation du réseau (reconduction)	p25	Ebauche d'un profil de poste type pour l'animation du réseau	p41
		Documents et personnes consultés	p42

«Les possibilités de décloisonnement et de transversalité (apportées par l'émergence de politiques culturelles territorialisées NDLR) butent sur la création au plan des intercommunalités d'une direction de la culture ou d'un poste de chargé de mission, source de cloisonnement de répartition des tâches et de spécialisation, d'appropriation d'un champs délimité».

La prise de compétence culturelle des collectivités locales est l'occasion de voir «un retour des élus, des amateurs et des bénévoles mieux entendus».

L'intercommunalité culturelle en France Observatoire des politiques culturelles 2008 Ministère de la culture Département des études, de la prospective et des statistiques

Le Pays Uzège Pont du Gard ouvre la Voie culturelle de Lussan à Aramon

Phase I (2009-2011)

La mise en **synergie et en réseau, des lieux et des acteurs** dans une **dynamique de projets**

« *Apprendre à faire ensemble* »

Une **animation de réseau** permet une programmation et une communication **collégiale et concertées** entre les acteurs, dans le respect d'une **Charte de qualité**. Un **appel à projets** entraîne les structures d'éducation artistique à travailler ensemble en mêlant apprentissage et pratiques amateurs et sont accompagnées dans une démarche intercommunale. Une **Journée Pays** incite à la création de projets créant du **lien artistique** entre professionnels et amateurs, à s'ouvrir au Pays. Les **lieux existants** sont mis à niveau pour amorcer une programmation diffuse de Lussan à Aramon. Des **outils de communication** interactifs sont mis en place. Un **fonds de soutien** au spectacle vivant est mis en préfiguration.



Phase II (2012-2014)

La structuration des acteurs de l'**éducation artistique** et des **ressources**

« *Créer un pôle de ressources* »

La création de **lieux de répétition et de résidence** et d'un **réseau de lieux** de diffusion est **mise à l'étude** en cohérence avec la *Voie culturelle*. Les **écoles de musique** se structurent à l'**échelle intercommunale**. Les autres structures d'éducation artistique sont accompagnées dans une démarche similaire. Le *Pôle de ressources* et le *Fonds de soutien* voient le jour. Un appel à projets valorise les acteurs professionnels du territoire. La **compétence** culturelle concerne l'ensemble des communautés du Pays.



Phase III (2014-2016)

La structuration d'un **Pôle d'excellence** artistique

« *Un réseau de lieux qui renforce le Pôle de ressources* »

Les lieux de répétition, de résidence et de diffusion sont créés, aménagés, mobilisés ou mis en réseau permettant l'avènement d'un *Pôle d'excellence d'éducation artistique*, en synergie avec les lieux d'enseignement.

La Voie culturelle qu'es aquò ?

La *Voie culturelle* est la mise en commun de programmations et d'actions conjointes, par le rassemblement des acteurs et des collectivités, par un travail collégial permettant des synergies, des actions communes dans une dynamique de projets.

- La *Voie culturelle* n'est pas une structure mais un réseau de concertation et de mise en commun entre acteurs de la programmation artistique, intervenant à des degrés et des rythmes très différents, mais présents et actifs sur l'axe Lussan-Aramon. On peut citer entre autres :
 - ✓ Le temps des cerises (communauté de communes du Grand Lussan)
 - ✓ Les ravis de la Carcarie (Montaren)
 - ✓ L'Aphyllante à Aigaliers
 - ✓ L'office culturel de St Quentin
 - ✓ Les ATP d'Uzès
 - ✓ La MJC d'Uzès
 - ✓ Uzès Danse
 - ✓ l'Arbre qui chante
 - ✓ Les nuits musicales d'Uzès
 - ✓ Autres Rivages et l'Autobus
 - ✓ L'EPCC du Pont du Gard
 - ✓ La mairie de Collias et les municipalités du territoire qui proposent une programmation artistique
 - ✓ Le festival de Montfrin
 - ✓ Les écoles de musique d'Aramon, de Blauzac, d'Uzès ou de Montfrin
 - ✓ La Communauté de communes du Pont du Gard

La liste n'est pas exhaustive...

- Le réseau peut permettre des entrées multiples autour du spectacle vivant :
 - Valorisation du patrimoine bâti (Réseau Ville d'art et d'histoire) / projets interdisciplinaires / actions pédagogiques et d'accompagnement / formations / Propositions d'activités de séjours toute l'année
 - Dans cette optique il peut y avoir opportunité à y adjoindre des villes et villages mobilisés par la Fédération interrégionale des amis de l'aqueduc romain.
- Il s'appuie délibérément sur un réseau à construire de lieux de diffusion
- Par ramification, il fédère les acteurs présents autour des points d'appui
- Il est un outil de mobilisation des publics sur l'ensemble du territoire Pays

Phase I (2009-2011) «*Apprendre à faire ensemble*»

La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets

- **Axe 1 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs**

Action 1 : Mettre en place une coordination collégiale de la Voie culturelle

Action 2 : Valider la qualité et l'identité Pays des acteurs par une Charte de la Voie culturelle

Action 3 : Aménager des lieux existants de spectacle pour développer des publics locaux sur l'ensemble du territoire

Action 4 : Mutualiser des moyens techniques pour diffuser les spectacles en différents lieux du territoire

- **Axe 2 : Développer et former les publics et les acteurs**

Action 1 : Mettre en place une information disponible à tout moment

Action 2 : Favoriser les échanges entre acteurs par une journée Pays

Action 3 : Favoriser l'éducation artistique par le couplage d'actions de diffusion et d'éducation par des projets artistiques

Action 4 : Accompagner une démarche intercommunale des écoles de musique

- **Axe 3 : Créer les outils nécessaires au développement du spectacle vivant**

Action 1 : Mettre en place une évaluation permanente des actions et des publics

Action 2 : Préfigurer un Fonds de soutien afin de développer le financement des projets artistiques

Action 3 : Faciliter le fonctionnement administratif et réglementaire des acteurs

- **Axe 4 : Offrir une programmation à l'année sur l'ensemble du territoire**

Action 1 : Programmation annuelle de la Communauté de communes du Grand Lussan

Action 2 : Programmation annuelle de la Communauté de communes du Pont du Gard

Action 2 : Programmation annuelle des ATP

Action 4 : Programmation annuelle des festivals dans une action territoriale à l'année

- **Axe 1 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs**

Action 1: Mettre en place une coordination collégiale de la Voie culturelle

- Une coordination des programmations : Les acteurs se réunissent très en amont (dès novembre de l'année n pour la saison de l'année n+1-n+2) pour mettre en cohérence leurs programmations en termes de thématiques, de dates, de publics ciblés (jeunes, tous publics, élèves des écoles...), d'actions d'accompagnement, de communication à prévoir, de moyens techniques et humains à mobiliser, de partenaires à identifier...
- Des synergies se créent par la mise en commun de l'expertise : à l'occasion du travail de concertation, des échanges se mettent en place qui permettent de valoriser l'expertise de chacun des acteurs. Par exemple : Le Grand Lussan peut offrir aux autres acteurs des occasions de programmation en théâtre de rues, permettant d'abaisser les coûts ou de transmettre des savoir-faire. Les ATP collaborant avec le Pont du Gard sur des actions avec le *Pôle cirque* peuvent proposer des opportunités et des collaborations au Grand Lussan et à la Communauté de communes du Pont du Gard, des repérages de spectacles peuvent être mutualisés ou menés ensemble...
- Cette mise en commun sera l'occasion de mettre en place une concertation avec les territoires voisins et leurs structures culturelles (Alès, Chartreuse de Villeneuve...), comme souhaite le proposer également la Communauté de communes du Pont du Gard.
- Cette coordination s'appuie sur un travail collégial regroupant collectivités, acteurs professionnels de la programmation et de la création, acteurs des pratiques amateurs et professionnels. Un **comité de pilotage** constitué d'1 représentant de chaque communauté de communes et d'1 pour les communes non regroupées), de 2 représentants du collège des programmeurs et festivals, 2 représentants du collège de l'enseignement artistique, 2 représentants du collège des pratiques amateurs, 2 représentants du collège des artistes et des professionnels du spectacle, 2 représentants du collège des structures d'animation culturelles, d'1 représentant de l'EPCC, encadre ce travail collégial. Le travail se fait par groupes de travail soit par collèges soit par thématiques. Le Département et la Région sont invités au Comité de pilotage. Le comité est réuni à l'initiative du Pays.
- L'ensemble de ces actions nécessite un suivi, une animation de réseau, un travail de veille, une définition des cahiers des charges, un rappel constant des règles du jeu.
- Plusieurs solutions sont envisageables pour l'animation-coordination du dispositif. Elle peut être assurée par un des organismes ayant un personnel dédié, quitte à en déléguer des parties à d'autres partenaires, par une animation tournante (délégation à la Communauté de communes du Pont du Gard, à l'EPCC du Pont du Gard ou à une autre structure), par le recrutement de personnel ad-hoc par le Pays. Par souci de légitimité des actions proposées, il faudra veiller à l'équilibre entre le coût d'une telle mesure et les budgets mobilisables sur les actions. Une collaboration avec l'EPCC pourrait être privilegiée mais le Pays peut initier le mouvement.
- Les frais occasionnés pour les acteurs par leur participation au travail de la *Voie culturelle* seront pris en charge.

Mettre en place une coordination collégiale de la Voie culturelle

Contexte institutionnel	Action du coordinateur	Conditions de la coordination		Acteurs concernés	Contenu des actions	Coûts	Echéances				
3 Communautés à compétences actuelles, évolution possible des compétences sur les territoires qui ne sont pas dotés de la compétence culturelle ou non regroupés	<i>Coordonner les acteurs</i> <ul style="list-style-type: none"> • Animation du réseau • Gestion de la Charte • Rappel de l'exigence artistique • Définition cahiers des charges • Travail de veille • Mise en place et gestion des règles de travail • Suivi fabrication et mise en route site Internet 	Soit en direct	Chargé de mission Pays : animation, administration et communication	CC Pt du Gard CC Grand Lussan Communauté Uzège dès qu'elle prendra la compétence culturelle	Travail collégial de coordination des programmations et actions communes	<i>Temps imparti au travail d'animation et de coordination</i> Un ½ temps soit environ 17 à 22 000 € / an	Démarrage de la coordination : 1 ^{er} semestre 2009 pour programmation 2009-2010				
		Soit par délégation à	EPCC du Pont du Gard	Communes de l'Uzège intéressées par la <i>Voie culturelle</i>	Mise en concurrence prestataires techniques	Frais de fonctionnement 1000 €/an Frais de déplacement et réception pour les acteurs participant à la coordination					
								Communauté Communes du Grand Lussan	Acteurs locaux professionnels de la programmation	Gestion site Internet	5 réunions à 10 personnes 800 €
		Soit par une animation tournante	Une intercommunalité à tour de rôle	Groupes amateurs	Mise en place de la Charte	Frais de déplacements repérages de spectacles 500 €					
		Soit par répartition des missions	Missions sur conventions	Organismes d'éducation artistique	Appels à projets	Total 20 à 25 000 € / an					

Commentaires : Une réelle difficulté existe à mobiliser une personne de la qualification requise sur un poste à ½ temps sauf à le mutualiser avec un autre territoire proche ou un autre organisme. La personne chargée de l'animation du réseau doit avoir la faculté de trancher, lorsque le consensus sera impossible. Il aura la tâche de porter **l'exigence artistique**. En aucun cas il ne peut s'agir d'une personne exécutant des consignes mais d'un intervenant ayant une bonne connaissance du milieu artistique, disposant d'une certaine autonomie (formation master ou équivalent expérience cf ébauche profil type en annexe).

- **Axe 1 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs**

Action 2 : Valider la qualité et l'identité Pays des acteurs par une Charte de la Voie culturelle

- Une charte s'imposant aux acteurs impliqués dans la Voie culturelle

Les productions des acteurs réunis lors de la phase de concertation de l'étude permettent de rédiger directement une Charte, avec ses attendus et ses règles (cf avant projet en annexes).

Critères et contenu de la Charte

- Pertinence de l'action
- Critères de sélection équitables des acteurs culturels
- Procédures d'évaluation mises en place
- Analyse de l'offre faite et évaluation par les utilisateurs
- Fréquence et étalement des actions dans le temps et sur le territoire
- Prise de risque artistique
- Couplage éducation-diffusion
- Résidences d'artistes
- Valeurs liées au respect de l'altérité (ouverture à l'autre)
- Originalité de la programmation
- Mise en valeur du patrimoine
- Ouverture au Pays
- Lien social

*Qu'amène la Charte aux acteurs signataires ?
Un Label,
Des outils de communication
Des synergies
Une aide technique
Progressivement des services disponibles
La possibilité d'intégrer des programmations*

- Des règles de travail : Des règles de travail doivent **impérativement** être édictées pour organiser le travail collégial. Celles ci pourraient s'inspirer de celles mises en place lors des séances de concertation avec les acteurs en phase II : respecter les autres participants, respecter les horaires de travail prévus, s'écouter mutuellement, pouvoir se contredire, argumenter sans agresser, respecter les engagements de présence régulière, ne pas monopoliser la parole...
- Un accompagnement artistique : L'accompagnement et la validation des acteurs du territoire se fera par le rapport privilégié mis en place dans le cadre de la coordination des programmations, de la Charte de la *Voie culturelle* et par la création d'un environnement facilitant le travail des acteurs, voire par les appels à projet. Très concrètement, la coordination aidera les acteurs à réaliser des projets entrant dans les objectifs du schéma : travail à l'année / travail avec les jeunes publics / travail en divers lieux du territoire dans le respect de la Charte.
- Un groupe de travail mixte (élus et acteurs) sera mis en place très rapidement pour rédiger la Charte (des volontaires se sont déjà faits connaître parmi les participants à la phase de concertation).

Action 2 : Valider la qualité et l'identité Pays des acteurs par une Charte de la Voie culturelle

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Qui l'écrit ?	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
3 Communautés à compétences actuelles	<i>Charte de la Voie culturelle</i>	Voir axe 1 action 1	Un groupe collégial la rédige sous la direction du coordinateur qui veille au respect des engagements après approbation par le comité de pilotage	La charte de qualité s'applique à tous les acteurs culturels du territoire impliqués dans la <i>Voie culturelle</i> et les différentes actions menées	La charte précise les objectifs généraux de la <i>Voie culturelle</i> et les différents critères auxquels doivent répondre les actions menées dans ce cadre (critères obligatoires et critères <i>a minima</i>)	Temps de travail de la personne ou de l'organisme missionné pour la faire rédiger et la faire valider par le Pays Frais de réception groupe de travail Cf Axe 1 action 1	1 ^{er} semestre 2009

- Axe 1 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs

Action 3 : Aménager des lieux de spectacle pour développer des publics locaux sur l'ensemble du territoire

- L'amélioration des lieux de spectacle existants en suivant les recommandations du diagnostic, la recherche de lieux nouveaux, de lieux potentiels de résidence et de travail

Le diagnostic a permis d'identifier quelques salles qui permettent (en faisant des compromis techniques) de programmer de façon diffuse sur le territoire moyennant des investissements peu importants par les communes concernées. Par ailleurs, un travail d'inventaire de «nouveaux» lieux peut être lancé (coopératives, sites) à l'occasion des concertations entre acteurs, par délégation ou en collaboration avec eux. Pour les résidences et lieux de répétition, un inventaire doit être mené des projets existants ou pour répondre aux besoins identifiés qui permettra de faciliter l'étude de préfiguration prévue en phase II.

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Qui Gère ?	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
3 Communautés à compétences actuelles	<i>Mobiliser des lieux de spectacle existants (suivant conclusions du diagnostic) et en faire émerger de nouveaux</i>	Coordinateur pour faire vivre le processus, relancer les partenaires concernés	Le Coordinateur en liaison avec les communes et les Communautés de communes du Pont du Gard, de l'Uzège, du Grand Lussan (relais pour financement via contrat ?)	Maîtres d'ouvrages : les communes	Mettre à niveau les lieux existants (petits ou grands)	Coûts des aménagements Voir tableau ci dessous	2009-2010
			Le Coordinateur en liaison avec les partenaires de la <i>Voie culturelle</i>	Maître d'ouvrage Le Pays avec Communes et propriétaires/ gestionnaires de lieux potentiels	Inventorier espaces potentiels : coopératives, lavoirs, carrières, parcs jardins, sites non bâtis en fonction accessibilité	Coût inventaire et audit technique (mission) 8 000 € HT	2010

Remarque : La Région pourrait intervenir pour co-financer les travaux dans le cadre d'une contractualisation via le Pays. Il faudra vérifier que les travaux ci-dessous peuvent faire l'objet d'une contractualisation globale sous réserve d'une adhésion des lieux et des collectivités à la Charte de la *Voie culturelle* ou si d'autres financements peuvent être mobilisés (DDR)

Actions / Commune par commune							
Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Maître d'ouvrage	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
3 Communautés à compétences équipement culturel	<i>Amélioration des lieux de spectacle existants suivant conclusions du diagnostic</i>	Coordinateur pour faire vivre le processus	Commune de Montfrin	Commune de Montfrin	Pendriens et extension de scène	6 pièces de 3m de large 160 € unité / 12 Praticables 600 € haut. modul / 0,20 : 8160 €	2009-2010
			Commune de Remoulins	Commune de Remoulins	/	/	2009-2010
			Commune d'Aramon	Commune d'Aramon	Pendriens Système de sonorisation multi diffusion Occultation baies vitrées	6 à 160 € + pose de barres 20 000 € Bande velcro 1500 € Gradins 380 € / place 22 460 + 38000	2009-2010
			Commune d'Uzès	Commune d'Uzès	Fonds de scène et pendriens / Cloisonnement en tissu / Console lumière / Projecteurs Gradins	3000 / 6000 / 10000 2400 / 380 €/place 38000 Total 59 400 € HT	2009-2010
			Commune de St Quentin la poterie	Commune de St Quentin la poterie	Traitement son par des textiles Puissance électrique Sonorisation multidiffusion	1 000 € 1 000 € borniez disjoncteur ou intervention EDF à chiffrer 20 000 € / 30 000 €. 22 000 /32000	2009-2010
			Commune de St Laurent la vernède	Commune de St Laurent la vernède	/	/	/
			Commune de Foissac	Commune de Foissac salle polyvalente	Puissance électrique / sonorisation multidiffusion	2 000 € pas de sono permanente 1500 € + échelle garde corps 1500 € 5000 €	2009-2010
			Commune de Sainte Anastasie	Commune de Sainte Anastasie Foyer communal	Rideaux et pendriens Praticables Palans	2 x 300 € pièce 12 à 600 € pièce poutre triangulée 10 m 600 € 8400 €	2009-2010
Total arrondi						164 000-174 000 € HT	2009-2010

- **Axe 1 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs**

Action 4 : Mutualiser des moyens techniques pour diffuser les spectacles en différents lieux du territoire

- Une aide technique par la mise à disposition de techniciens et une mise en concurrence mutualisée des entreprises du spectacle.

Pour faciliter la diffusion des spectacles vivants dans l'ensemble du territoire, outre les améliorations aux salles portées par les communes, les organisateurs de spectacle pourraient mettre en concurrence, de façon concertée, les prestataires privés et obtenir ainsi de meilleures propositions financières pour les prestations techniques.

Dans ce cas, les deux communautés ayant la compétence culturelle feraient chacune une mise en concurrence pour les prestations de techniciens et les locations de matériel concernant leur programmation et celles inscrites dans leur programmation au titre de la *Voie culturelle* mais qui ne sont pas directement de leur ressort. Pour ces dernières, l'aide serait en nature et ferait l'objet d'une convention de mise à disposition. Les appels à la concurrence seraient séparés mais concomitants. Les acteurs et les communes de la Communauté d'Uzège qui le souhaitent pourraient également s'intégrer en direct à cette procédure en jouant ce rôle à la place de la Communauté, chacune séparément. La mise à disposition de techniciens peut être une aide en nature.

- **Variante.** La solution d'un parc de matériel a été envisagée mais non tenue.

Dans de nombreux départements, les prestataires privés ont porté ce type de dispositif aux tribunaux pour distorsion de concurrence. Diverses solutions peuvent être rencontrées. Le Département de l'Hérault prête du matériel selon une convention de mise à disposition gratuite passée avec les organisateurs. Dans d'autres départements une association gère ce matériel et le met à disposition des utilisateurs qui sont obligatoirement adhérents à l'association.

Commentaires

L'achat d'un parc de matériel implique automatiquement un technicien qui gère le parc, les locations (entrées-sorties) et son entretien. Pour autant l'embauche d'un technicien supplémentaire sera souvent nécessaire pour gérer le temps nécessaires aux installations, sauf à ne programmer que de petites formes. Il implique également un investissement permanent pour être à jour des évolutions techniques.

Il est impossible financièrement d'avoir tous les matériels pour toutes les configurations artistiques. Même le Parc du Département de l'Hérault doit au cas par cas louer du matériel spécifique. Cela sera d'autant plus vrai dans le contexte du Pays Uzège-Pont du Gard où il n'y a pas de salle attitrée et où il faudra donc s'adapter à diverses configurations et à diverses thématiques.

Jusqu'à aujourd'hui, la Communauté de communes du Pont du Gard fait intervenir pour l'essentiel des compagnies venant avec leur propre matériel. Une équipe de techniciens à demeure ne lui est donc pas utile, pour l'instant.

L'avantage de la première solution est d'être plus souple, de pouvoir faire travailler des prestataires présents sur le territoire s'ils sont compétitifs, de donner la possibilité de valoriser du matériel disponible dans les compagnies (voir rapport Phase I - lieux du spectacle vivant), de permettre d'évoluer plus progressivement, dans la montée en charge de la *Voie culturelle*.

Variante mise en concurrence concertée

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Qui gère ?	Acteurs concernés	Contenu Objectifs	Coûts	Echéance
3 Communautés à compétences actuelles	Mise en concurrence annuelle concertée des prestations techniques	Le Coordinateur en liaison avec les partenaires de la <i>Voie culturelle</i> qui établissent leurs fiches techniques	Chaque entité paye directement le prestataire	Communes, Communautés Organismes programmeurs	Mutualiser et réduire les coûts de location de matériel	Volume technique global de 40 à 50 000 € / an (Communautés Lussan et Pont du Gard + ATP)	2010
	Aide à la mobilisation de techniciens	idem	La maîtrise d'ouvrage par le Pays permettrait d'associer les programmeurs de l'Uzège. Sinon les communautés	idem	Mettre à disposition une équipe technique pour les spectacles qui ne sont pas dans la programmation des communautés	2 techniciens / 20 spectacles = 14 000 € / an TCC	Chaque année

Pour information les volumes en 2009. Pour les ATP 16 640 € en locations, 7 120 € de transports et 9 20 € en mobilisation de techniciens Pour la Communauté de communes du Pont du Gard Artistique : 55 000€, Technique : main d'œuvre : 15000€ location matériel : 20 000€ Pour la Communauté du Grand Lussan 4000 € en location technique 20 000 – 22 000 € en artistique

Variante Parc matériel Option abandonnée

3 Communautés à compétences actuelles	Parc de matériel à mettre à disposition	Une communauté de communes investit	La communauté acheteuse	Communes, Communautés Organismes programmeurs	<i>Alléger le coût des prestations techniques en mettant à disposition le matériel acquis</i>	Kit lumière à partir 50 000 € HT Equipement complet son-lumière 200 000 € HT minimum Sono «associative» 5-10 000 € HT	2010
		Accord avec les autres communautés à compétence culturelle				Renouvellement annuel 20 000 € HT minimum / an	Chaque année
						1 Technicien 33 000€ 1 technicien occasionnel 7 000 € / an	Chaque année

- **Axe 2 : Développer et former les publics et les acteurs**

Action 1 : Mettre en place une information disponible à tout moment

- La création d'un site Internet portail, interactif, permettant de gérer un annuaire des acteurs et un agenda des manifestations. Une prestation de création du site peut être programmée sur la base d'un cahier des charges à écrire. Son fonctionnement devra être interactif afin de permettre un usage et une mise à jour en direct par les acteurs. Le fonctionnement collégial autour des programmations facilitera sa dynamique mais une veille sera nécessaire. Le site sera le support d'une information des publics sur les programmations en cours et des acteurs sur les procédures à suivre en matière d'organisation de spectacles, d'embauche de techniciens et d'artistes du spectacle vivant. Une procédure de saisie des données statistiques par les organisateurs pourrait y être mise en place.

Un nouveau support papier verra le jour sous la forme d'un document ciblé de type agenda trimestriel dédié à la *Voie culturelle*, en remplacement du journal du Pays. Il comportera des informations sur les actions menées par la *Voie culturelle* et ses acteurs.

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Qui gère ? Maître d'ouvrage	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
3 Communautés à compétences actuelles	<i>Informers les publics et les acteurs</i> <i>Echanger</i>	<i>Le Coordinateur en liaison avec le Pays et les partenaires de la Voie culturelle qui saisissent leurs informations</i>	Le Pays avec l'implication du comité de pilotage	Tous acteurs de la Voie culturelle Publics	<ul style="list-style-type: none"> • Site Internet portail et interactif • Traduction annuaire • RDV annuel festif pour la sortie de l'annuaire • Document basique d'information professionnelle pour organisateurs occasionnels • Agenda de la Voie culturelle imprimé • Logiciel de saisie des données statistiques • Système de covoiturage interactif pour aller aux spectacles 	<ul style="list-style-type: none"> • Création site Internet, référencement, création graphique 15 000 € HT • 1000 € /an HT d'entretien • Relations publiques 500 € • Document basique : Temps coordinateur • Agenda trimestriel papier 16 000 € / an 	Annuaire printemps 2009 Fin 2009-2010 2011 2010/2011 2010/2011 saison 2009-2010 saison 2010-2011 saison 2011-2012 à prévoir dès le départ et à mutualiser avec d'autres actions du Pays

- **Axe 2 : Développer et former les publics et les acteurs**

Action 2 : Favoriser les échanges entre acteurs

- L'organisation collective d'une journée Pays faisant œuvrer ensemble les acteurs du territoire sur la base d'une écriture artistique
L'organisation d'une Journée thématique doit être l'occasion de faire travailler ensemble les acteurs, professionnels et amateurs, sur la base d'une écriture artistique pour garantir une véritable dynamique de qualité. Un appel à projets peut être l'outil nécessaire pour identifier un chef de file chaque année. Un cahier des charges en fixera le cadre qui insistera sur la nécessité d'ouvrir les publics et les acteurs à leur territoire, à les inciter à le transfigurer par la création artistique contemporaine.

Une avant première festive plus modeste pourrait être lancée avec la sortie de l'annuaire en octobre 2009.

Une journée Pays en grandeur réelle pourrait être organisée dès 2010.

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Qui ? Maître d'ouvrage	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
3 Communautés à compétences actuelles	<i>Organisation d'une journée Pays</i>	Le coordinateur Appel à projets sur cahier des charges ? Pas appel à projet 1 ^{ère} année : Coordination des acteurs	Le Pays	Collectivités, Acteurs professionnels et amateurs du territoire	Programmation Rencontres et débats Formations Mise en scène de la <i>Voie culturelle</i> Nécessité d'une écriture pour donner une dynamique de qualité	Intervenants Montage Communication spécifique Travail préparatoire 1 ^{ère} année 3 000 € 2 ^{ème} année : 15 000 € 3 ^{ème} année 20 000 €	2009 (lancement-présentation du projet) 2010 2011

Commentaire : Cette journée Pays peut être l'occasion de faire des liens entre création artistique, dynamique des acteurs du spectacle vivant du territoire et valorisation du patrimoine du territoire en suivant l'itinéraire de la Voie culturelle, suivant en cela sa *Charte*.

- **Axe 2 : Développer et former les publics et les acteurs**

Action 3 : Favoriser l'éducation artistique par le couplage d'action de diffusion et d'éducation

- Un appel à projets annuel auprès des structures d'éducation artistique encourageant le couplage diffusion-éducation vers les publics jeunes, incitant à une collaboration intercommunale des structures.

La collaboration entre écoles de musique et lieux d'éducation artistique d'une part, structures amateurs et acteurs professionnels d'autre part, sera encouragée. Cet appel sera ouvert aux structures d'éducation artistique (musique, théâtre, danse) qui pourront faire preuve de leur structuration ou de leur collaboration à l'échelle du territoire. Une «maquette» pourrait être lancée en 2009-2010 pour une réalisation sur l'année scolaire 2010-2011. Ce sera l'occasion de créer une dynamique de projets facilitant une approche de la question de l'inter-communalisation pour laquelle une proposition de l'école d'Aramon existe. Pour cela, le coordinateur accompagnera les acteurs dans une démarche de concertation permettant de préfigurer une telle évolution. Celle-ci pourrait se dérouler dans le cadre d'un accompagnement par le DLA, dispositif financé par l'Etat et le Conseil général, en lien avec le schéma, sous condition de mobiliser une double expertise d'animation des acteurs et du domaine artistique et de qualité.

Le Conseil général sera associé à l'appel à projets et à l'accompagnement en lien avec le schéma départemental des enseignements artistiques.

Commentaire : Seule, la Communauté de communes du Pont du Gard a prévu dans ses statuts la possibilité de réaliser un diagnostic en vue de la mise en réseau des écoles de musique de la Communauté de communes. Le cahier des charges de l'appel à projets incitera à une collaboration avec des structures de l'Uzège.

Sous action 1

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Maître d'ouvrage	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
3 Communautés à compétences actuelles	Développer des projets artistiques valorisant l'éducation artistique	Le coordinateur sur appel à projets	Communauté du Pont du Gard	Structures d'éducation artistique en collaboration intercommunale ou en structuration intercommunale	Projets artistiques impliquant publics jeunes, écoles et artistes professionnels	10 000 €	Appel à projet Fin 2009-Début 2010

Sous action 2

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Maître d'ouvrage	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
3 Communautés à compétences actuelles	Accompagner une démarche de structuration intercommunale des associations assurant l'éducation artistique	Le coordinateur	Communauté du Pont du Gard	Structures d'éducation artistique en collaboration intercommunale ou en structuration intercommunale	Projets artistiques impliquant publics jeunes, écoles et artistes professionnels	10 000 € Financement 100% DLA	2010

- **Axe 3 : Créer les outils nécessaires au développement du spectacle vivant**
Action 1 : Mettre en place une évaluation permanente des actions et des publics

Le diagnostic et les productions des acteurs ont mis en évidence la nécessité de procédures permanentes d'évaluation des publics, des pratiques artistiques. Le rapport de la phase de concertation (pp15-16) donne les bases précises d'une grille d'évaluation qui reste à mettre en forme.

Les données devront être collectées tout au long du déroulement du schéma pour permettre des comparaisons et juger des évolutions.

On peut imaginer une procédure intégrée au site Internet avec un code d'authentification permettant aux acteurs de saisir eux-mêmes leurs statistiques, afin d'alléger le travail administratif de saisie. Le logiciel de statistiques devra être intégré ou prévu lors de la création du site. Il conviendra de se rapprocher des organismes régionaux (Réseaux en scène, DRAC) assurant un observatoire des pratiques culturelles afin de délivrer des données utilisables ou compatibles avec les procédures en place.

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Qui gère ?	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
3 Communautés à compétences actuelles	<i>Création d'un outil d'évaluation des actions, des publics et d'analyse de l'offre</i>	Le coordinateur	Le Pays sur la base des retours rassemblés par le coordinateur	Tous acteurs de la Voie culturelle	Procédures d'évaluation des actions Des acteurs Des publics <i>Questionnaires types avec échantillon minimum</i> Base de données à renseigner en permanence Procédures/base de données	Conception des outils statistiques 5 000 € HT Temps de travail pour la veille sur le bon déroulement des procédures et la sortie des statistiques	Conception du cahier des charges en 2009 Mise en place 2010

- Axe 3 : Créer les outils nécessaires au développement du spectacle vivant
Action 1 : Mettre en place une évaluation permanente des actions et des publics

Base de travail pour un projet de grille d'évaluation

Elargir et fidéliser les publics

La dynamique	✓Taux de fréquentation		
	✓Nombre d'abonnements		
	✓Indices de satisfaction		
	✓Pérennisation de l'événement		
L'offre artistique	✓Recensement et développement		
	✓Type de spectacles proposés		
	✓Taux de satisfaction / besoins		
	✓Mutualisation des ressources (niveau de participation art.)		
	✓Nombre de spectateurs payants/gratuits		
	✓Répartition artistique des spectacles (disciplines)		
Les publics	✓Fréquentation : pourcentages d'évolution		
	✓Fidélisation : taux de renouvellement		
	✓Implication des résidents (spectacle)		
	✓Nombre de débats / conférences / rencontres		
Les politiques	✓ Nombre de communes associées dans un programme connu		
	✓ Nombre d'associations impliquées		
	✓ Budgets alloués au spectacle vivant / par commune / pays		
L'élargissement des publics	✓ Quantité de temps et espaces d'échange : Internet, radio, rencontres post spectacles, journaux, d'espaces polémiques		
	✓ Nombre de prestation partenariale avec les projets éducatifs : école, formation, maison de retraite		
	✓ Tarifs		
	✓ Proximité géographiques des spectacles et accessibilité en termes d'horaires/jour		
	✓ Eventail de générations et catégories socio-professionnelles		

L'excellence en matière d'éducation artistique	✓ Nombre de réussite à l'examen, nombre d'inscrits...		
	✓ Nombre d'écoles et d'élèves impliqués dans les projets des acteurs culturels		
	✓ Nombre d'actions couplées		

Soutenir et valider les acteurs du spectacle vivant

Soutenir et valider les acteurs du spectacle vivant	✓ Carte d'implantation des compagnies et annuaire des acteurs /site Internet		
	✓ Nombre de lieux de diffusion/création		
	✓ Mode de gestion des salles et lieux (participation utilisateurs / gestion)		
	✓ Nombre de spectacles créés/accueillis		
	✓ Audit sur la création d'outils et leur professionnalisme		
	✓ Audit sur la communication		
	✓ Evaluation de l'aide technique apportée		

Pérennisation	✓Reconduction		
----------------------	---------------	--	--

Donner de l'identité

Donner de l'identité	✓Etalement de la programmation tout au long de l'année		
	✓Evolution de la mise en ligne (ou/et en réseau) des infos		
	✓Intérêt de la presse locale et/ou nationale		
	✓Appel à projets (d'offres) et nombre de réponses		
	✓Bilan de fréquentation		
	✓Enquête sociologique		
	✓Analyse régulière de la densité d'actions sur le territoire dans son ensemble		

- Ces indicateurs sont issus de la production des acteurs lors de la phase de concertation du schéma

- **Axe 3 : Créer les outils nécessaires au développement du spectacle vivant**
Action 2 : Développer le financement des actions culturelles

- La mise à l'étude de la constitution d'un fonds de soutien

La constitution d'un Fonds de soutien a été actée comme un des moyens utiles au développement du spectacle vivant dans le territoire, permettant de mobiliser des fonds privés en complément des fonds publics. Cela demande des démarches concertées auprès des entreprises et des acteurs. Une mission de préfiguration pourrait être confiée soit au responsable de l'animation du réseau, soit à un prestataire extérieur soit à un des acteurs sur la base d'un cahier des charges précis. Cette préfiguration précisera les modalités d'utilisation des fonds et permettra de concrétiser un savoir-faire sur le territoire du Pays à mettre au service des compagnies et acteurs du spectacle vivant..

Les pistes d'ores et déjà lancées sont :

- L'appel au mécénat d'entreprises,
- La création d'un chèque spectacle plus particulièrement destiné aux jeunes publics et aux publics défavorisés.
- Le recours aux sociétés civiles (SACEM, ADAMI, SPEDIDAM...)
- La mobilisation des fonds du Centre National de la Variété (CNV)
- La mobilisation des fondations thématiques
- Etc...

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Maître d'ouvrage	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
3 Communautés à compétences actuelles	<i>Préfiguration d'un fonds de soutien</i>	Le coordinateur	Le Pays	Tous acteurs de la Voie culturelle	Démarches auprès des entreprises Concertation entre acteurs Documentation réglementaire Mise au point de supports Proposition opérationnelle	3 000 € HT	2011

- **Axe 3 : Créer les outils nécessaires au développement du spectacle vivant**
Action 3 : Faciliter le fonctionnement administratif et réglementaire des acteurs culturels

- Un accompagnement administratif : Une solution devra être étudiée pour remédier à la disparition du *Centre de ressources de la vie associative* qui assurait de nombreuses prestations administratives pour les acteurs du spectacle vivant du territoire. L'accompagnement administratif pourrait se faire dans un esprit de solution mutualisée. Il s'agirait de repérer un organisme du territoire ou ayant son siège à proximité pouvant assurer les prestations de type déclarations et fiches de paye, moyennant une aide comme la mise à disposition de locaux ou la participation à une activité de conseil s'appuyant sur une activité économique de secrétariat artistique. Le bénéfice de cette aide serait réservé aux organismes ayant adhéré à la Charte de la *Voie Culturelle* et en respectant les principes.
- La Communauté de communes du Pont du Gard doit accueillir des journées de formation à l'intention des acteurs qui pourraient être mutualisées. A noter les expériences similaires en Pays Corbières Minervois concernant l'organisation de spectacles, la licence d'entrepreneur, le mécénat, le montage de projets et de dossiers de subvention, avec l'aide du DLA.

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Qui ? Maître d'ouvrage	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
3 Communautés à compétences actuelles	<i>Mettre à disposition des acteurs un service de conseil et de prestations administratives et réglementaires</i>	Le coordinateur	Le Pays Convention avec partenaire technique qualifié Sur appel d'offres	Tous acteurs de la <i>Voie culturelle</i> faisant de la programmation ou assurant des prestations artistiques	Déclarations et payes d'artistes, Déclarations SACEM Veille sur les obligations des organisateurs de spectacle etc...	Loyer à titre gracieux : valeur 2000 € / an L'organisme perçoit un % (8% en général) sur les masses salariales administrées. L'organisme serait uniquement aidé sur le temps de conseil gratuit aux acteurs 200 heures conseil / an soit 4 000 €	2010 et chaque année

- **Axe 4 : Offrir une programmation à l'année sur l'ensemble du territoire**

- Le soutien aux programmations des territoires.

Les programmations des deux communautés de communes ayant la compétence culturelle sont prises en compte dans le schéma comme c'était le cas jusque là dans la contractualisation avec le Pays. Ces programmations incluent des collaborations avec les autres programmeurs réunis dans la coordination de la *Voie culturelle* pour des actions sur leur territoire : festivals, programmation ATP, projets d'autres acteurs... C'est l'occasion pour les festivals s'ouvrant à un travail hors saison, à des collaborations avec le territoire, à une prise en compte des actions d'éducation de formation des publics d'être listées et repérées comme d'intérêt Pays.

- Les programmeurs installés sur le territoire de la Communauté de communes de l'Uzège : Les programmeurs de ce territoire inscrits dans la *Voie culturelle* (ATP ou autres) sont ainsi validés à l'échelle Pays vis à vis des partenaires Département et Région.

Action 1 : Programmation annuelle de la Communauté de communes du Grand Lussan

La Communauté de communes développe sa programmation dans les villages sur la base du théâtre de rues. Celle-ci gagnerait à s'étendre sur l'ensemble de la saison avec de plus petites formes et avec une aide à l'adaptation technique des lieux.

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Qui ? Maître d'ouvrage	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
Communauté à compétence culturelle	<i>Programmation annuelle</i>	Convention avec <i>Ratatouille</i> Théâtre pour la direction artistique en relation avec la <i>Voie culturelle</i>	Communauté de communes	Communes et acteurs de la Communauté de communes		30 000 € dont 17 000 € Département Gard 5000 € Région	2009 2010 2011

Action 2 : Programmation annuelle de la Communauté de communes du Pont du Gard

«Après plusieurs années de programmation culturelle sur le territoire de la communauté de communes, les nouveaux élus ont souhaité lui donner une nouvelle ampleur en diversifiant l'offre et en augmentant le nombre d'événements. Les notions de proximité, de variété dans des propositions de haut niveau ainsi que le choix de programmer sur les dix mois de l'année (hors juillet et août) afin d'apporter un vrai service auprès de la population locale font partie des enjeux qu'ont souhaité porter les élus.». Cette programmation gagnerait à développer un fort partenariat avec l'EPCC qui est sur son territoire et par son intermédiaire avec le pôle cirque et les ATP, partenaires de l'EPCC.

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Qui ? Maître d'ouvrage	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
Communauté à compétence culturelle	<i>Programmation annuelle</i>	Communauté en relation avec la <i>Voie culturelle</i> Chargée de mission	Communauté de communes	Communes et acteurs de la Communauté de communes		90 000 € dont 15000 € Département et 15 000 € Région 120 000 € en 2010 et 150 000 € en 2011	2009 2010 2011

Action 3 : Programmation annuelle des ATP

Les ATP d'Uzès proposent une forte programmation annuelle et de qualité avec de nombreux partenariats dont celui avec l'EPCC du Pont du Gard, le Pôle cirque etc...

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Maître d'ouvrage	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
Communauté de l'Uzège sans compétence culturelle	<i>Programmation annuelle</i>	Coordination de la <i>Voie culturelle</i>	ATP	Communes et acteurs de du Pays		130 000 € en saison 2008-2009	2009 2010 2011

Action 4 : Programmation annuelle des festivals

Dans la mesure où ils s'engageront dans une action territoriale à l'année et plus généralement où ils respectent les critères de la Charte de la *Voie culturelle*, les programmations des principaux festivals existant actuellement sur le territoire, entreront dans le schéma. Seraient ainsi concernés *Uzès danse, Autres rivages, Contes en Uzège, Nuits musicales d'Uzès, Festival de Montfrin*, mais aussi des structures associatives ou para municipales dont les réalisations peuvent évoluer au fil des ans.

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Maître d'ouvrage	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
Compétence actuelles des communautés	<i>Programmation annuelle</i>	Coordination de la <i>Voie culturelle</i>	Divers festivals	Structures organisatrices	Programmations, formations, résidences...	A préciser	2010 ou 2011

Phase II (2012-2014) «Créer un pôle de ressources»

La structuration des acteurs et des **ressources**

- **Axe 1 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs**

Action 1 : Préfiguration d'un réseau de lieux de répétitions et de résidences

Action 2 : Préfiguration d'un réseau de lieux de diffusion professionnels adaptés au territoire

Action 3 : La prise de compétence culturelle de la Communauté de communes de l'Uzège avec audit préalable des répartitions de charges

Pour mémoire : action 4 Animation du réseau *Voie culturelle* et action 5 : mutualisation des moyens techniques et humains reconduites

- **Axe 2 : Développer et former les publics et les acteurs**

Action 1 : Avènement d'une structuration intercommunale pour les écoles de musique

Action 2 : Accompagnement des autres structures d'éducation artistique dans une dynamique intercommunale

Action 3 : Appui à la professionnalisation des acteurs par un appel à projet artistique

Action 4 : Développement des échanges entre acteurs par l'organisation d'une Journée Pays

Pour mémoire : Action 5 aide à la communication et Action 6 : procédures d'évaluation reconduites

- **Axe 3 : Créer les outils nécessaires au développement du spectacle vivant**

Action 1 : La création d'un *Fonds de soutien au spectacle vivant*

Action 2 : La mise en place d'un pôle de ressources pour les acteurs

Action 3 : La mise en place d'un réseau de communication de proximité

- **Axe 4 : Une programmation à l'année sur l'ensemble du territoire**

Le renforcement de l'offre de spectacles vivants sur la *Voie culturelle* au travers de la programmation coordonnée des deux communautés de communes et des acteurs du spectacle vivant du territoire.

• **Axe 1 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs**

Action 1 La préfiguration d'un réseau de lieux de répétitions :

1. Le besoin de **lieux de répétition** incluant les pratiques amateurs se concentre sur Aramon-Meynes, sur Remoulins dont la maison des associations est saturée par les autres activités associatives, sur Uzès et les communes limitrophes. La concertation sera mise en place entre les communautés, les principales communes concernées, les structures représentant les pratiques amateurs et les structures d'éducation artistique.

Lieux de répétition à développer	Aramon	Montfrin	Remoulins	Uzès	St Quentin Salle polyvalente	St Quentin Projet Jolinon	Ste Anastasie	Foissac	Blauzac	Lieux et projets émergents
Thématiques éventuelles	Danse Ecole de musique	Musiques Actuelles Théâtre	Ecole de musique	Théâtre / Danse Chorales Ensembles lyriques Ecole de musique	Musiques actuelles	Ecole de théâtre Petites formes théâtrales Ecole de musique Chorales	Ecole de musique Musiques actuelles	Théâtre Théâtre de rue Cirque	Ecole de musique	Montaren Aigaliers ...

Les besoins et projets concernant des lieux de résidences se concentrent sur le Pont du Gard, St Quentin, Uzès. Par souci d'équilibre du territoire, il convient de rajouter l'Aramonais où un dynamisme artistique se fait jour.

Lieux de résidence à étudier et préciser	Aramonais Lieu à trouver	Montfrin	Remoulins	St Quentin (projet Jolinon)	Foissac	Pont du Gard	Uzès (Uzès danse / ATP...)	Lieux et acteurs émergents
Thématiques éventuelles	Danse	Musiques actuelles	Petites formes musicales et one man show	Théâtre	Petites formes théâtrales	Théâtre de rue Cirque	Danse Théâtre	Lussan Arts de la rue

Un inventaire est nécessaire des possibilités offertes par les communes, les particuliers ou des opportunités à saisir pour créer a minima deux lieux de résidence : un en Uzège, un dans l'Aramonais. Le projet de lieu de travail théâtral et de répétition de la Compagnie Jolinon à St Quentin, contractualisé avec le Département et la Région dans le précédent projet de territoire, a vu ses délais de réalisation reportés. Il pourrait être réétudié à partir de 2012. Cet inventaire sera assorti d'une concertation avec les organismes qui souhaitent disposer d'un tel équipement (Uzès danse, EPCC) et les utilisateurs potentiels. La dynamique actuelle entre EPCC, Pôle cirque et ATP est à notre sens un axe structurant sur lequel s'appuyer.

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Qui ? Maître d'ouvrage	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
Compétence équipement culturel des trois communautés	Créer un réseau de nouveaux lieux de spectacle vivant	Contractualisation par le Pays	Communautés Pont du Gard, Grand Lussan, Uzège	Communautés Pont du Gard, Grand Lussan, Uzège Communes et acteurs du territoire	Préfiguration d'un réseau de lieux d'enseignement, de répétition et résidences	20 000 € HT	2012

Action 2 La préfiguration d'un réseau de lieux de diffusion.

Problématiques

- ✓ La mise à niveau du réseau de lieux existants ne remplace pas l'équipement nécessaire pour satisfaire aux exigences techniques des spectacles proposés et au manque de disponibilité de l'existant sur l'Uzège.
- ✓ Un tel lieu doit être en cohérence avec les besoins de lieux de résidence et de répétition, et d'un auditorium de l'école de musique d'Uzès, et ceux des domaines artistiques en présence : danse (Uzès danse), théâtre (ATP), chant (formations lyriques et chorales), musique (Nuits musicales, programmations qui trouvent refuge dans les édifices religieux, musiques actuelles absentes pour l'instant...).
- ✓ Une variante doit obligatoirement être étudiée sur Aramon où l'évolution de la politique culturelle des municipalités et de la communauté de communes du Pont du Gard, des écoles de musique pourrait amener à poser la question d'un équipement plus modeste mais performant sur cette partie du territoire qui ne sera pas drainée par un équipement à Uzès.
- ✓ Le territoire du Grand Lussan ne dispose d'aucune salle exploitable, ce qui le contraint à une programmation de rues de juin à septembre ou à de toutes petites formes. Dans un souci d'équilibre territorial, un petit équipement très polyvalent avec gradins amovibles qui remplirait des fonctions sociales, culturelles pourrait faire l'objet d'une étude. Un début de réflexion est en cours sur le site de Lussan.
- ✓ L'inventaire des sites prévu par ailleurs pourrait s'intéresser à des lieux non explorés à ce jour, tels l'aérodrome de Belvezet (musiques actuelles ?), ou à la halle de St Quentin, voire à des hangars et friches industrielles à Uzès et Montaren.
- ✓ La priorité du schéma à l'irrigation du territoire par la Voie culturelle, le volume des investissements générés par de tels projets (de 1,5 à 4 M d'€ (cf équipements construits à Ste Anastasie) les difficultés à mobiliser des fonds publics sur de tels investissements, les priorités des Communautés de communes ne militent pas pour la construction de nouveaux lieux en dur.

Préconisations

L'étude à réaliser doit explorer les solutions alternatives déjà esquissées par le schéma

- ✓ Amélioration de l'existant
- ✓ Priorité aux lieux de résidence et de répétition dans la mesure où le Pays ambitionne de se positionner ensuite comme un lieu d'excellence d'éducation artistique
- ✓ Aménagement d'autres lieux potentiels existants à inventorier
- ✓ Mobilisation de lieux par convention (Haras)
- ✓ Utilisation de chapiteaux permettant de marquer le territoire de la *Voie culturelle*
- ✓ Création d'une véritable brigade d'intervention technique pour investir les lieux existants non équipés

Une expérimentation serait souhaitable de solutions telles qu'un partenariat avec le *Pôle cirque* via l'EPCC qui permettrait de mobiliser des chapiteaux sur un certain nombre de dates par convention ou de tester une collaboration avec un prestataire local. Il faut signaler que l'association *Equilibre* a un temps envisagé l'éventualité de l'achat mutualisé d'un chapiteau. Pour information une mobilisation de chapiteau

pour le Pôle cirque est évaluée à environ 5000 € par semaine (hors technique) et fait l'objet de très fortes demandes. Elle est prioritairement liée à une diffusion de cirque mais n'exclut pas d'autres opérations complémentaires.

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Maître d'ouvrage	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
Compétence équipement culturel des trois communautés	<i>Créer de nouveaux lieux de spectacle vivant</i>	Contractualisation par le Pays	Le Pays	Communauté du Pont du Gard Communauté du Grand Lussan Communauté de l'Uzège, Communes et acteurs du territoire	Etude de préfiguration d'un réseau de lieux de diffusion	25 000 € HT	2012

Les deux études peuvent être soit jumelées ou fusionnées soit travaillées séparément. Dans ce dernier cas, un phasage **privilégiera par ordre de priorité les lieux de répétition et de résidence** dans la mesure où le Pays ambitionne de se positionner ensuite comme un lieu d'excellence d'éducation artistique.



Projection sur un réseau potentiel de lieux de diffusion à terme

Action 3 La prise de la compétence culturelle par la communauté de communes de l'Uzège

Compte tenu de l'importance du tissu d'acteurs du spectacle vivant et de l'éducation artistique, du volume financier des actions déjà engagées sur le territoire de la communauté de commune de l'Uzège, des disparités entre ville centre et autres communes, de la mise en place de la *Voie culturelle*, cette prise de compétence est absolument nécessaire à une action concertée qui permette un développement du spectacle vivant.

Un audit financier et réglementaire sera réalisé auparavant afin de préciser les conditions de prise de cette nouvelle compétence.

Cette prise de compétence permettra d'intégrer ipso facto la communauté de communes de l'Uzège dans la *Voie culturelle*.

• **Axe 2 : Développer et former les publics et les acteurs**

Action 1 : L'avènement d'une structuration intercommunale pour les écoles de musique

Les projets et le travail en commun des écoles devra déboucher sur une structuration à dimension intercommunale. Ce travail pourra s'appuyer sur l'initiative de l'école de musique d'Aramon et de Meynes. Deux pistes au moins peuvent déjà être envisagées :

1. Une association intercommunale des écoles de musique
2. Une école intercommunale de musique

Si l'un de ces deux cas de figure se réalise, les communautés devront se positionner comme partenaires aux côtés des communes qui gèrent les lieux, avec une répartition précise des tâches et des moyens alloués. Les domaines d'intervention concernent l'enseignement à l'intérieur des structures et auprès des publics scolarisés.

Action 2 : Accompagner les structures d'éducation artistique dans une démarche intercommunale

Les structures d'enseignement artistique (théâtre, danse, cirque) sont accompagnées pour évoluer en structuration intercommunale en s'appuyant sur la dynamique des écoles de musique et se rapprocher des conditions d'éligibilité du schéma départemental des enseignements artistiques.

Action 3 : Favoriser les échanges entre acteurs par l'organisation d'une journée Pays

Cette opération démarrée lors de la première phase sera reprise et amplifiée lors de la seconde.

Action 4 : Favoriser la professionnalisation des acteurs

- Un appel à projets annuel encourageant la création, le lien amateurs-professionnels, la professionnalisation

Pour soutenir les acteurs du territoire, la procédure d'appel à projets sera utilisée pour identifier les acteurs et les actions culturelles d'intérêt Pays. Un cahier des charges intégrant la Charte et notamment les critères et les indicateurs permettra de mettre ces projets en cohérence avec le schéma. Ce cahier des charges insistera sur la nécessité de favoriser les rencontres amateurs professionnels et la professionnalisation des acteurs.

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Qui ?	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
3 Communautés à compétences actuelles	<i>Développer des projets artistiques à l'échelle Pays</i>	Le coordinateur Sur appel à projets	Le Pays Et les Communautés, Communes	Tous acteurs en partenariat avec acteurs de 2 communautés au minimum	Projet artistique annuel visant la professionnalisation des acteurs du territoire / le travail en synergie professionnels amateurs	15 000 €	2012

- **Axe 3 : Créer les outils nécessaires au développement du spectacle vivant**
La création d'un Fonds de soutien au spectacle vivant et d'un pôle de ressources

Action 1 : La création d'un Fonds de soutien au spectacle vivant

L'étude lancée dans la phase précédente devra déboucher sur une mise en place concrète.

Action 2 : La mise en place d'un Pôle de ressources pour les acteurs

Ressources administratives

Le fonctionnement en synergie de la première période devrait créer un appel et générer une demande croissante de la part des acteurs du territoire amenant à augmenter la disponibilité et la compétence face à ces demandes. D'où la nécessité d'arriver à un pôle de ressources plus structuré. Ce pôle aurait pour mission de répondre aux besoins d'information, de communication par le biais du site Portail-Internet, de prestations administratives.

Deux possibilités se présentent

- L'embauche en direct par le Pays
- La continuation d'une délégation à un organisme spécialisé avec renforcement des missions et des moyens (Passer de 200 heures à 500 heures soit d'1/2 journée à 1 journée par semaine).
- Des collaborations et des synergies à imaginer avec les pôles voisins (Alès, Rochefort du Gard...)

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Maître d'ouvrage	Acteurs concernés	Contenu	Coûts	Echéance
3 Communautés à compétences actuelles	<i>Mettre à disposition des acteurs un service de conseil et de prestations administratives et réglementaires</i>	Le Pays	Le Pays Convention avec partenaire technique qualifié Sur appel d'offres	Tous acteurs de la <i>Voie culturelle</i> faisant de la programmation ou assurant des prestations artistiques	Déclarations et payes d'artistes, Déclarations SACEM Veille sur les obligations des organisateurs de spectacle etc...	Loyer à titre gracieux : valeur 2000 € / an L'organisme perçoit un % (8% en général) sur les masses salariales administrées. Aide sur le temps de conseil gratuit aux acteurs 500 heures conseil / an soit 10 000 €	2012 2013 2014

Ressources techniques

Le développement de la programmation en synergie avec les différents acteurs et en différents lieux demandera un développement de la mise à disposition de techniciens et de matériel comme décrit dans la phase I.

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Qui gère ?	Acteurs concernés	Contenu Objectifs	Coûts	Echéance
3 Communautés à compétences actuelles	Mise en concurrence annuelle concertée des prestations techniques	Le Coordinateur en liaison avec les partenaires de la <i>Voie culturelle</i> qui établissent leurs fiches techniques	Chaque entité paye directement le prestataire	Communes, Communautés Organismes programmeurs	Mutualiser et réduire les coûts de location de matériel	Volume technique global de 60 à 80 000 € / an	2010
	Aide à la mobilisation de techniciens	idem	La maîtrise d'ouvrage par le Pays permettrait d'associer les programmeurs de l'Uzège. Sinon les communautés	idem	Mettre à disposition une équipe technique pour les spectacles qui ne sont pas dans la programmation des communautés	2 techniciens / 30 spectacles = 22 000 € / an TCC	Chaque année

- *Action 3 : La mise en place d'un réseau de communication de proximité*

Le Pays pourrait mettre en place un réseau de panneaux d'affichage réservé aux actions de la *Voie culturelle* installé prioritairement dans les lieux de passage, de sociabilité et de proximité des villages. Ce serait l'occasion pour l'entité Pays d'apparaître aux yeux des habitants de façon concrète. Cette action peut être répartie sur plusieurs années. Ces panneaux respecteront la charte graphique du Pays.

Contexte institutionnel	Action	Conditions de coordination	Qui gère ?	Acteurs concernés	Contenu Objectifs	Coûts	Echéance
3 Communautés à compétences actuelles	Mise en place d'un réseau d'affichage de proximité	Le Coordinateur en liaison avec les partenaires de la <i>Voie culturelle</i>	Le Pays Les communautés de communes	Communes, Communautés Organismes programmeurs	Donner une information accessible à tous les publics dans les villages	Un panneau par commune soit 50 panneaux à 750 € pièce en fourniture HT soit 37 500 € sur 3 ans	2012 2013 2014

- **Axe 4 : Offrir une programmation à l'année sur l'ensemble du territoire**

- Les programmations des communautés seront soutenues et diversifiées.
- Elles développeront leurs synergies et leur complémentarités grâce à la dynamique et au fonctionnement collégial de la *Voie culturelle*
- En fonction du calendrier de l'évolution de compétences éventuel de la Communauté de l'Uzège, les programmations sur ce territoire pourraient s'intégrer au dispositif.
- Des complémentarités et thématiques pourraient être recherchées sur la base indicative de la grille déjà exposée pour les lieux de répétition, résidence, dans la mesure où les lieux existants auront été mis à niveau suivant les préconisations de l'audit.

Lieux	Aramonais	Montfrin	Remoulins	St Quentin (projet Jolinon)	Ste Anastasie	Foissac	Pont du Gard	Uzès (Uzès danse / ATP...)	Grand Lussan	Lieux émergents Uzège Lussan
Thématiques éventuelles	Danse	Musiques actuelles	Petites formes musicales et one man show	Théâtre Musiques actuelles	Musiques actuelles Danse	Formes théâtrales adaptées	Arts de la rue Cirque Formes théâtrales et de danse adaptées	Danse Théâtre en forme adaptées	Arts de la rue	Musiques actuelles

Un partenariat éventuel avec le *Pôle cirque* via l'EPCC et les ATP permettrait d'envisager une diffusion itinérante sur la *Voie culturelle* utilisant des chapiteaux. Cette programmation à base de cirque permettrait une ouverture à d'autres domaines artistiques.

Phase III (2014-2016)

«*Un réseau de lieux pour renforcer le Pôle de ressources*»

La structuration d'un **Pôle d'excellence** artistique

Action 1 : La création d'un réseau de lieux de diffusion professionnels et de lieux de répétitions et de résidences

L'étude mise en place en phase II devra déboucher sur une programmation d'équipements concernant en priorité les lieux de répétition, de résidence puis éventuellement de diffusion. Les trois communautés de communes ont la compétence nécessaire pour le faire.

Concernant les lieux de diffusion il pourra s'agir de solutions alternatives comme la location ou l'achat mutualisé de chapiteaux ou l'utilisation de lieux à mobiliser lors de certaines occasions dans le cadre de conventions (Haras d'Uzès...), de la mise à niveau de lieux repérés en phase I et II. Ces solutions alternatives supposent la mobilisation d'une équipe dédiée et de moyens techniques pour investir chaque lieu.

Action 2 : La mise en place d'un pôle d'excellence d'éducation artistique

La structuration en animation de réseau devra évoluer pour pouvoir assumer un rôle de facilitateur ou d'organisateur des actions d'accompagnement, d'éducation artistique qui s'appuieront sur le réseau de programmation ainsi mis en place, sur la structuration intercommunale des écoles de musique et des structures d'éducation artistique, à terme sur les lieux de répétition et de résidence, puis de diffusion.

Peuvent être envisagées dans ce contexte nouveau, en complément de l'appel à projets d'éducation artistique :

1. Des journées clés en main proposées aux écoles
2. Des parcours culturels organisés le long de la *Voie culturelle* (visite théâtre, ateliers, spectacles en différents endroits du Pays...)
3. Des réunions d'information pour les enseignants avec un catalogue

Action 3 : L'évolution en outil multimédia du Portail Internet culturel du Pays

Le Portail Interne du site de la *Voie culturelle* pourra s'appuyer sur le *Pôle ressources* pour évoluer en site multimédia (textes, images et sons) permettant de rendre compte de l'actualité du spectacle vivant. Une mutualisation de moyens humains avec l'EPCC pourrait être envisagée..

Action 4 : Le renforcement des ressources humaines de la Voie culturelle

L'animation du réseau nécessitera un temps plein (hors prestations administratives ou techniques).

Quelques données financières

- Les dépenses culturelles en France

La moyenne des dépenses en matière de culture des EPCI ayant la compétence culturelle en France s'élève à 26 € par habitant selon le rapport du Ministère de la culture (DPES) sur les politiques culturelles des EPCI. Ce chiffre englobe les équipements culturels, les expositions, le spectacle vivant...

La moyenne des dépenses culturelles des communes en France s'élève à :

39 € pour les communes rurales

45 € pour les petites villes

64 € pour les villes moyennes

75 € pour les grandes villes

111 € pour Paris

- Sommes dépensées dans le Pays Uzège-Pont du Gard

Budget culturel (fonctionnement) d'Uzès (1M € soit 125 € / habitant dont près de la moitié dédiée aux équipements culturels : médiathèque...).

Budget des deux communautés à compétence culturelle (90 000 € Communauté du Pont du Gard dont 60 000 en fonds propres et 30 000 € Communauté du Grand Lussan dont 8000 en fonds propres).

Budget estimé des communes soutenant des écoles de musique et des bibliothèques (100 000 à 200 000 €).

Si on additionne ces montants, on arrive à un total de dépenses culturelles de l'ordre de 1,2 à 1,3 M €.

Si on applique la moyenne nationale au territoire, cela donne pour 50 000 habitants un total de 1,3 M €, soit l'équivalent du total des dépenses culturelles des collectivités du territoire du fait du fort engagement de la Ville d'Uzès.

On voit donc que pour trouver des marges de manœuvre financières pour le développement de la culture et du spectacle vivant, il s'agit :

- de redéployer des moyens techniques, humains ou financiers existant allant pour l'essentiel aux activités culturelles en saison,
- de développer des financements du côté des communes non regroupées ou dont la communauté n'a pas la compétence culturelle hors Uzès ou des communautés de communes ayant la compétence (Total Pays 50 000 habitants – population d'Uzès = 42 000 habitants à 26 € = 1,092 M €)

Tableau de bord indicatif

(Les montants des participations respectives sont donnés à titre purement indicatif, les montages financiers restant à valider par les instances concernées)

Phase I (2009-2011) "Apprendre à faire ensemble"

Année	Mois	Action	Total	Communes	Pays	Communautés	Département	Région
2009	Juin	Coordination	25 000		25 000	à préciser	0	0
2009	Septembre	Inventaire autres lieux	8 000		8 000		à préciser	
2009 début 2010	Septembre	Mettre à niveau lieux existants	164 000 / 174000	164 000 / 174 000			à préciser	à préciser
2009	Avril	Création site Internet	15 000		15 000		non	Non
2009	Septembre	Journée Pays	3 000		3 000		oui	oui
2009	Juin	Outil statistique	2500		2500		Non	non
2009	Avril-Mai	Charte						
2009	Septembre	Agenda (1 trimestre)	4000		4000		non	Si couplé projets acteurs
2009	Année	Programmation Grand Lussan	30 000			8000	17 000	5 000
2009	Année	Program Comté Pont du Gard	90 000			60 000	15 000	15 000
2009		Autres programmations ATP	130 000					
Total 2009			471 500 / 481 500 €		57 500			

Année	Mois	Action	Total	Communes	Pays	Communautés	Département	Région
2010	Année	Coordination	25 000		25 000		0	0
2010		Aide technique	14 000			14 000	Dans programmations	Dans programmations
2010		Entretien site Internet	1000		1000		non	non
2010		Relations publiques	500		500		non	non
2010		Agenda	16 000		16 000		non	Si couplé projets acteurs
2010		Journée Pays	15 000		15 000		oui	oui
2010		Appel projets éduc artistique	10 000			10000	Oui schéma départemental	non
2010		Démarche intercommunale des écoles de musique	10 000				10 000 (DLA)	
2010		Outil statistique	2 500		2500		non	non
2010		Service de conseil	4 000		2000		non	non
2010		Programmation Grand Lussan	30 000			8000	17 000	5 000
2010		Program° Comté Pont du Gard	120 000			90 000	15 000	15 000
2010		Autres programmations ATP	130 000					
2010		Programmations Festivals						
Total 2010			348 000		62 000			

Tableau de bord indicatif

Phase I (2009-2011)

Année	Mois	Action	Total	Communes	Pays	Communautés	Département	Région
2011		Coordination	25000		25000		Non	Non
2011		Aide technique	14000		14000		Dans programmations	Dans programmations
2011		Entretien site Internet	1000		1000		Non	Non
2011		Relations publiques	500		500		Non	Non
2011		Agenda	16 000		16 000		Non	Si couplé projets acteurs
2011		Journée Pays	20 000		20 000		Oui	Oui
2011		Appel projets éducation artistique	10 000			10 000	Oui	Non
2011		Préfiguration d'un fonds de soutien	3 000		3 000		A préciser	
2011		Service de conseil	2000		2000		Non	Non
2011		Programmation Grand Lussan	30 000	30 000		8000	17 000	5 000
2011		Programmation Communauté Pont du Gard	130 000	130 000		100 000	15 000	15 000
2011		Autres programmations ATP	130 000					
2011		Programmations festivals	A préciser					
Total 2011			381 500		81 500			

Tableau de bord indicatif

Phase II (2012-2014) «Créer un Pôle de ressources»

Année	Mois	Action	Total	Communes	Communautés	Pays	Département	Région
2012		Coordination	25 000			25 000	non	Non
		Aide technique	20 000		20 000		Dans programmations	Dans programmations
2012		Etude préfiguration lieux répétition et résidences	20 000			20 000	Oui	Oui
2012		Relations publiques	1 000			1 000	Non	Non
2012		Journée Pays	20 000			20 000	Oui	Oui
2012		Etude préfiguration lieux de diffusion	25 000			25 000	Oui	Oui
2012		Achat 20 panneaux d'affichage (hors pose)	15 000			15 000	Non	Non
2012		Site Internet	1 000			1 000	Non	Non
2012		Agenda	18 000			18 000	Non	Si couplé projets acteurs
2012		Affiches	4 000			4 000	Non	Non
2012		Appel à projets éducation artistique	10 000		10 000		Oui	Non
2012		Accompagnement autres structures éducation	10 000				DLA	
2012		Appel à projets artistiques	15 000			15 000	Oui	oui
2012		Programmation Comté Pont du Gard	130 000		130 000		Oui	Oui
2012		Programmation Comté Grand Lussan	30 000		30 000		Oui	Oui
2012		Autres programmations ATP...	150 000					
2012		Création du Fonds de soutien	/					
2012		Accompagnement des écoles de musique	15 000		15 000		A préciser	
2012		Pôle de ressources Service de conseil	10 000			10 000	A préciser	
Total 2012			519 000			154 000		

Tableau de bord indicatif

Phase III (2015-2017) «Un réseau de lieux pour renforcer le Pôle de ressources»

Année type	Mois	Action	Total	Communes	Communautés	Pays	Département	Région
2015		Coordination	50 000			50 000	non	Non
2015		Aide technique	25 000		25 000		Dans programmations	Dans programmations
2015		Réalisation lieux répétition et résidences					A préciser	A préciser
2015		Relations publiques	1 000			1 000	Non	non
2015		Journée Pays	20 000			20 000	oui	Oui
2015		Lieux de diffusion					A préciser	A préciser
2015		Achat 20 panneaux d'affichage (hors pose)	15 000			15 000	non	non
2015		Site Internet	1 000			1 000	non	Non
2015		Agenda	20 000			20 000	Non	Si couplé projets acteurs
2015		Affiches	4 000			4 000	non	Non
2015		Appel à projets éducation artistique	10 000		10 000		oui	Non
2015		Appel à projets artistiques	15 000			15 000	oui	Oui
2015		Programmation Comté Pont du Gard	130 000		130 000		oui	Oui
2015		Programmation Comté Grand Lussan	30 000		30 000		oui	Oui
2015		Programmation Comté Uzège	A préciser		A préciser		oui	Oui
2015		Autres programmations ATP...	150 000					
2015		Création du Fonds de soutien	/					
2015		Accompagnement des écoles de musique	???????				A préciser	
2015		Pôle de ressources Service de conseil	10 000			10 000		
Total 2015			481 000			145 000		

Annexes

Fiche profil de poste type pour l'animation du réseau

Expertise sur les politiques culturelles territoriales et connaissance des contraintes administratives, financières et techniques liées au développement artistique

Bonne culture artistique générale,

Formation master culturel ou équivalent expérience, compétences significatives en gestion de projets culturels et en développement territorial.

Connaissances de la production et du milieu artistique, Sensibilité artistique avérée ou pratique artistique régulière et développée

Sens des relations humaines et du contact, capacité à gérer des relations humaines et des actions de groupe, pour pouvoir accompagner des porteurs de projets

Exigence personnelle de rendu et de résultat.

Goût et capacités pour la négociation.

Capacité à travailler en autonomie.

Maîtrise des outils informatiques courants : traitement de texte, tableurs, gestion de fichiers.

Permis VL / véhicule indispensable

Tâches prévisionnelles

Le candidat retenu devra :

- impulser la réalisation du schéma de développement du spectacle vivant, en facilitant les évolutions souhaitées à terme
- animer les acteurs regroupés autour de la *Voie culturelle*, concept de mise en réseau des acteurs culturels du territoire du *Pays Uzège-Pont du Gard*, en favorisant la synergie, l'échange et les partenariats entre les acteurs
- gérer le calendrier, veiller au respect par tous les partenaires engagés dans la *Voie culturelle* des échéances, des règles travail et de la Charte mises en place,
- suivre l'évolution des diverses missions dévolues à des partenaires
- installer une exigence artistique s'imposant à tous les partenaires

Lieu administratif de travail : Remoulins.

Type de contrat : CDD d'un an puis CDI

Rémunération : A négocier selon expérience

Recrutement envisagé d'ici à.....

Candidatures sous forme de **lettre manuscrite** de motivation + CV dactylographié + photo à envoyer **avant le.....à.....** :

Renseignements : ??????????ou www.?????????.com

Document de travail pour une ébauche de Charte de la *Voie culturelle*

Préambule

Les acteurs du spectacle vivant du Pays Uzège-Pont du Gard se sont concertés dans le courant de l'année 2008, dans le cadre de l'élaboration du Schéma de développement du spectacle vivant, sur les objectifs et le contenu de ce schéma.

Ils ont convenu de procéder ensemble à une mise en réseau des acteurs afin de favoriser une irrigation culturelle progressive de l'ensemble du territoire, à l'année, capable de mobiliser des publics nouveaux, nombreux autour d'actions de qualité portées par une exigence artistique acceptée de tous.

Pour garantir les finalités éthiques et culturelles de ce schéma ils ont convenu de mettre en place la présente Charte qui servira de référence à tous les acteurs impliqués et qu'ils s'engagent à respecter.

Définition de la *Voie culturelle*

Article 1 : *Critères et contenu de la Charte*

La Charte définit des critères de qualité qui caractérisent les différentes actions menées dans le cadre de la Voie culturelle et auxquels se conforment les acteurs signataires.

- Rechercher la pertinence de l'action en elle-même et au regard des objectifs de la *Voie culturelle*
- Respecter les procédures d'évaluation mises en place dans le cadre de la voie culturelle
- Analyser l'offre faite et procéder à une évaluation par les utilisateurs
- Assurer une fréquence et un étalement des actions dans le temps et sur le territoire
- Assumer une prise de risque artistique en tant qu'organisateur, programmateur, compagnie ou groupe artistique créateur,
- Développer des actions d'éducation du spectateur par des actions couplées d'éducation et de diffusion
- Favoriser la rencontre entre les spectateurs et les artistes grâce aux résidences d'artistes
- Favoriser une insertion durable des artistes dans le territoire
- Promouvoir des valeurs liées au respect de l'altérité (ouverture à l'autre)
- Rechercher l'originalité de la programmation
- Mettre en valeur le patrimoine du territoire
- Favoriser l'ouverture au Pays afin de le faire connaître ou reconnaître par ses habitants, anciens ou nouveaux arrivants
- Développer le lien social, le lien inter-génération
- Faciliter les rencontres artistiques, les rencontres entre cultures
- Développer, favoriser l'émergence d'une identité nouvelle du territoire au-delà des clichés

Article 2 : *Engagement (du Pays ?) (de la Charte ?)*

La Charte définit des engagements de la Voie culturelle auxquels se conforment les collectivités signataires et des apports / services/ ????. aux acteurs qui en signent la Charte et en respectent les critères

- Une sélection équitable des acteurs culturels
- Un label *Voie culturelle* que les acteurs signataires peuvent apposer sur leurs documents de communication,
- Des outils de communication au service de l'ensemble des actions labellisées : site Internet, agenda culturel, panneaux d'information
- Des synergies initiées lors des rencontres et séances de travail, de l'élaboration des projets communs
- Une aide technique par la mise à disposition de techniciens ou la mutualisation des locations de matériel dans le cadre des programmations
- Des services qui deviennent progressivement disponibles : aide à la veille réglementaire, service de secrétariat artistique, conseil au montage des projets
- La possibilité d'intégrer des programmations portées par les communautés ou certains organismes, dans la mesure des opportunités et de la qualité artistique des projets
- Des opportunités de développer des actions innovantes dans le cadre des appels à projets

Article 3 *Mode de fonctionnement du label Voie Culturelle*

- Le label Voie culturelle est attribué individuellement aux acteurs
- Le label Voie culturelle est attribué action par action
- Modes de déchéance de la labellisation d'une action ou d'un acteur

Article 4 *Mode de fonctionnement de la Voie Culturelle*

1. Composition fréquence des réunions du Comité de pilotage
2. Règles de travail lors des réunions : Des règles de travail s'appliquent **impérativement aux acteurs** pour organiser le travail collégial : respecter les autres participants, respecter les horaires de travail prévus, s'écouter mutuellement, pouvoir se contredire, argumenter sans agresser, respecter les engagements de présence régulière, ne pas monopoliser la parole
3. Règles de prises de décision

Article 5 : *Exigence artistique*

La Voie culturelle est l'occasion de partager une exigence artistique. L'animateur du réseau est chargé d'y veiller et de la porter en permanence. Il en est le garant.

Etc...

Personnes ressources et documents consultés

Personnes ressources consultées

Laurent Aubry ; Parc technique départemental de l'Hérault
Société Sud-chapiteaux ; Aigaliers
Guy Périlhou ; directeur du Pôle cirque
Clément Baudry ; Compagnie Les assortis et association Les ravis de la Carcarie
Olivier Costa ; Compagnie Le praticable
Hervé Hubidos ; EPCC du Pont du gard
Joël Mallardeau ; régisseur de spectacles
Communauté de communes Valcézard
Centre culturel d'Allègre-les-fumades
Yvon Bonzi ; maire de St Quentin
Gérard Hampartzoumian ; maire adjoint d'Uzès chargé de la culture
Viviane Braccini ; Service culture Conseil général du Gard
Fabrice Manuel ; Service culture Conseil régional Languedoc Roussillon

Documents consultés

L'intercommunalité culturelle : un état des lieux Observatoire des politiques culturelles 2008 Ministère de la culture Département des études, de la prospective et des statistiques
Projet de fiche action 2009 Maison des arts et Naturoscope de Fan Communauté de communes du Grand Lussan
Statuts des Communautés de communes du Pont du Gard, du Grand Lussan et de l'Uzège